



PRESTATIONS DE TRANSPORTS DE PATIENTS POUR LES ETABLISSEMENTS DU GHT LOIRE

CCTP ANNEXE LOT 22 - Transports pour les patients de l'accueil de jour du CH St Just La Pendue

PRESENTATION DE L'ACCUEIL DE JOUR

L'accueil de jour reçoit des personnes âgées de plus de 60 ans atteintes de la maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée, ayant des troubles du comportement modérés, vivant chez eux ou dans leur famille, et leur propose sur la journée des activités sociales et thérapeutiques adaptées. Certaines personnes pourront être à mobilité réduite.

CAPACITE MAXIMALE DE L'ACCUEIL DE JOUR : 14 personnes

PERIODE D'OUVERTURE DE L'ACCUEIL DE JOUR : du lundi au vendredi

FERMETURE DE L'ACCUEIL DE JOUR : 4 semaines par an, sur 2 périodes : 3 semaines en août – 1 semaine en décembre lors des fêtes de fin d'année – les jours fériés

LIEUX D'ACCUEIL DE JOUR :

	Adresse	Jours d'accueil	Horaires d'accueil
CH FERNAND MERLIN – ACCUEIL DE JOUR « AU FIL DES SAISONS »	63 Avenue Bellevue 42540 ST JUST LA PENDUE	Du LUNDI au VENDREDI	Arrivée 9h15 Départ 16h15 Exceptionnellement et en accord avec le(s) transporteur(s), dans le cadre d'animation spécifique, l'horaire de fin pourra être étendu jusqu'à 17h30

TERRITOIRES A DESSERVIR :

Bassins roannais et foréziens (30kms environs autour de St Just la pendue) : Liste non exhaustives des communes : Amions - Balbigny - Bussièrès - Chirassimont - Commelle Vernay - Cordelle - Coutouvre - Croizet sur gand - Dancé - Fourneaux - Lay - Le Coteau - Mably - Machézal - Mizérieux - Montchal - Neaux - Néronde - Nervieux - Neulise - Notre dame de Boisset - Panissières - Parigny - Perreux - Pinay - Pouilly les feurs - Pradines - Régnay - Riorges - Roanne - Rozier en Donzy - St Cyr de Favières - St Cyr de Valorges - St Georges de Baroille - St Germain laval - St Jodard - St Julien d'oddes - St Just la Pendue - St Marcel de Félines - St Paul de Vezelin - St Priest la Roche - St Symphorien de lay - St Victor sur Rhins - St Vincent de Boisset - Ste Agathe en donzy - Ste Colombe sur Gand - Valeille - Vandranges - Villerest - Violay

L'accueil de jour se laisse l'éventualité d'accueillir des personnes dont le domicile ne serait pas dans l'une des communes listées ci-dessus. L'accord préalable du prestataire retenu sera alors systématiquement demandé avant toute commande de transport du bénéficiaire.

L'accueil de jour se laisse l'éventualité d'assurer par elle-même une partie des transports des personnes accueillies.

OBLIGATIONS DU PRESTATAIRE

- **Le respect des obligations spécifiques des entreprises de transport public de personnes**

La prestation objet du présent marché relève du domaine du transport public de personnes conformément aux dispositions en vigueur relatives aux transports urbains de personnes et aux transports routiers non urbains de personnes civiles et du code des transports.

- **Le respect de la réglementation et des règles confort, de sécurité**

Le titulaire du marché est tenu de respecter les conditions imposées par la réglementation en vigueur concernant le matériel, le personnel, les conditions de transport, l'hygiène, la sécurité conformément à son agrément.

Il doit notamment veiller à la bonne installation et à la sécurité des personnes dans son véhicule (ceinture attachée, respect des limitations de vitesse ...)

Il doit garantir l'hygiène, l'entretien et les révisions sur son véhicule.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de procéder à des contrôles aléatoires.

- **La continuité du service**

Le titulaire du marché bénéficie de l'exclusivité pour les transports d'usagers de l'accueil de jour pour le(s) lot(s) sur le(s)quel(s) il intervient.

En contrepartie, le titulaire s'engage à répondre à tous les appels et/ou à organiser son remplacement par un autre prestataire au cas où il se trouverait dans l'impossibilité d'intervenir rapidement.

En cas d'impossibilité d'exécution d'un transport même momentanée du titulaire et sans proposition par celui-ci d'un remplacement, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de contacter un autre fournisseur. La différence du montant du transport, s'il y a lieu, restera à la charge du titulaire du marché.

- **La définition de tournées mutualisées**

Le prestataire organise **en tournée** la prise en charge des usagers, de leur domicile vers l'accueil de jour, et/ou le retour à domicile, et ce, autant de fois que la personne fréquente l'accueil de jour.

Le prestataire est tenu de respecter les horaires d'arrivée et de départ des usagers.

L'organisation des tournées est libre, toutefois, le candidat a l'obligation d'optimiser autant que possible les transports qu'il effectue, notamment en **mutualisant les trajets**.

Il est à noter que le confort de la personne transportée doit être privilégié. À cette fin, **une même personne ne saurait passer plus de 45 minutes pour un même trajet**.

L'accueil de jour s'engage à faciliter la mise en œuvre de ces tournées en optimisant la fréquentation hebdomadaire de l'accueil de jour notamment par la mise en place d'un planning des personnes présentes.

A titre indicatif et non contractuel, vous trouverez ci-après un planning hebdomadaire des personnes accueillies.

PRESTATIONS DE TRANSPORTS DE PATIENTS POUR LES ETABLISSEMENTS DU GHT LOIRE

Résidents	Communes	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
1	Bussièrès	X				X
2	Bussièrès	X		X		X
3	Montchal	X				X
4	Pouilly les Feurs	X		X		
5	St Germain Laval	X		X		
6	St Germain Laval	X				
7	St Paul de Vezelin	X				
8	Neulise	X				X
9	Roanne	X	X		X	
10	Riorges	X			X	
11	Neaux	X			X	
12	St Symphorien de Lay	X		X		X
13	St Marcel de Félines			X		
14	Rozier en Donzy		X		X	
15	Rozier en Donzy		X		X	
16	Mizérieux		X		X	
17	Panissières		X			
18	Mably		X	X		
19	Roanne		X	X		
20	Roanne		X			
21	Mably		X			
22	Croizet sur Gand		X			
23	Bussièrès			X		
24	St Symphorien de Lay			X	X	
25	Perreux			X		
26	St Germain Laval			X		
27	Cordelle			X		
28	Cordelle			X		
29	Coutouvre				X	
30	Pradines				X	
31	Roanne				X	
32	Villerest				X	
33	Rozier en Donzy				X	
34	Roanne		X			X
35	Roanne					X
36	Roanne					X
37	Lay					X
38	Régny					X
39	Régny					X
40	Vendranges					X
41	St Marcel de Félines					X
42	Panissières					X
43	St Just la Pendue			X		
44	St Just la Pendue		X		X	

• L'accompagnement des personnes

Les personnes transportées dans le cadre du présent marché constituent une population âgée et fragile. Il peut y avoir des annulations de dernière minute (chute, hospitalisation...), il est important d'avoir un numéro de téléphone pour avertir le chauffeur afin de lui éviter le déplacement. Les prestations objets du présent marché doivent donc être exercées de manière consciencieuse.

L'accompagnement des personnes se comprend du domicile ou du lieu de résidence jusqu'à l'accueil de jour et inversement.

- Les personnes transportées ne devront jamais être laissées seules, ni confiées à des tiers sans autorisation écrite préalable et conjointe des familles et de l'établissement.
- Aucune personne transportée ne pourra être laissée seule à l'accueil de jour sans la présence d'un professionnel
- En cas d'incident ou d'accident, le transporteur informe l'établissement et les familles dans les meilleurs délais et prend toute mesure nécessaire à la sécurité des personnes transportées (information des secours...).
- Le transporteur est tenu d'informer l'établissement de toute difficulté qui surviendrait dans l'exécution du présent marché.

- **L'obligation de confidentialité**

Le prestataire est tenu à une obligation de réserve et de confidentialité dans l'exercice des prestations objets du présent marché.

Tout manquement à ces obligations pourra faire l'objet d'un avertissement de la part du pouvoir adjudicateur et, en cas de manquements répétés, entraîner la mise en place de pénalités financières et/ou la résiliation du marché sans indemnité.

ENGAGEMENTS DE L'ACCUEIL DE JOUR

L'accueil de jour souhaite garantir le bon déroulement des prestations objets du présent marché.

À cette fin, il s'engage :

- À communiquer au(x) prestataire(s) la liste hebdomadaire des personnes à transporter ainsi que les journées de présence à respecter. Toute modification lui sera communiquée dans les meilleurs délais
- À faire preuve d'une certaine souplesse sur les horaires d'arrivée et de départ.

ATTENTES CONCERNANT LA PROPOSITION TARIFAIRE DU CANDIDAT

Le candidat fera une proposition de prix sur la base d'une facturation mensuelle comprenant un tarif kilométrique et un forfait de prise en charge. Les factures devront impérativement mentionner la date du transport, le nombre de kilomètres parcourus par trajet, le nom et le nombre de personnes transportées par trajet.

Un ticket sera édité pour le jour de la semaine et la tournée effectuée, une seule fois, en début de mois, pour le mois complet, si les tournées ne changent pas. A chaque modification, un nouveau ticket sera réédité. Tous les tickets concernant le mois seront joints à la facture.

ANNEXES TECHNIQUES ET DOCUMENTS A REMETTRE DANS L'OFFRE

- L'inscription préfectorale au registre tenu par les services du ministère en charge des transports
- L'attestation de capacité professionnelle pour le transport routier de personnes (CERFA n°11414) délivrée par la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)
- la signature de la convention-type entre les entreprises de taxis et la caisse d'assurance maladie

ATTENTION : Les données ci-dessus sont données à titre purement indicatif car la fréquentation de l'accueil de jour est variable tout au long de l'année.

Aussi, une même personne peut venir chaque semaine sur toute l'année ou seulement quelques jours.

Lu et approuvé
(Signature)